



Mairie de Mours
1 bis rue de Nointel
95260 – Mours

République française
Département du Val d'Oise
Commune de Mours



1er PROCÈS VERBAL DE CONSTAT D'ABANDON DE CONCESSIONS

Dans le cadre des articles L 2223-17, L 2223-18, R 2223-12 et R 2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités ont la possibilité de procéder à la reprise des concessions funéraires à l'état d'abandon.

Le principe de la reprise est soumis aux séries de conditions suivantes :

Des conditions de temps : la reprise ne peut intervenir avant un délai de 30 ans à compter de l'acte de concession et la procédure ne peut être engagée 10 ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé ;

Des conditions matérielles : il faut que la concession soit en état d'abandon, c'est-à-dire qu'elle ait cessé d'être entretenue et cet état doit avoir été constaté dans les conditions fixées par l'article R 2223-13 du CGCT ;

A l'issue de cette procédure, le Maire peut faire enlever les matériaux, monuments et emblèmes funéraires restés sur la concession.

Le Maire est garant de l'aspect général de décence du cimetière. Il doit veiller à ce que des monuments endommagés ne menacent ni les visiteurs et d'autres sépultures. Ces reprises ont également pour but de permettre à la commune de disposer de nouveaux terrains pour s'assurer de pouvoir répondre au besoin de la population dans les années à venir.

C'est pourquoi le 18 mai 2026 à 9h30, Nous, Olivier LESUEUR, Maire de la Commune de MOURS, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, accompagné de Lionel LAVAUD, conseiller municipal nous sommes rendus au cimetière communal à MOURS, afin de constater l'état dans lequel se trouvent les concessions sises au cimetière de MOURS.

À la suite de cette visite, les concessions correspondantes à ces critères ont été répertoriées :

N°	CONCESSIONNAIRE	PERSONNES INHUMÉES	ÉTAT DES DESDITES CONCESSIONS
1	M Ernest DAMOY	Ernest DAMOY, Germaine DAMOY	Trou sur la pierre tombale, socles dégradés, mousse sur la pierre
3	Mme Victor Florentin MERCIER	Famille MERCIER	Monument dangereux qui penche
5	M Charles MONTY	Famille MONTY	Mousse, entretien non fait

6	M Ernest PERSOONS	M, Mme Constantin PERSOONS et famille	Monument cassé, herbes, mousse sur pierre, dégradé
7	M Alphonse PERSOONS-VIBERS	Mme Rosine PERSOONS, M Alphonse PERSOONS	Pierre cassée, mauvaises herbes, trou dans tombe
10	Mme Marie Eve ARTZ Veuve SAUM	Emilie SAUM ép. COUVERCHEL, Marie SAUM	Monument penché, partiellement dégradé
11	M Jean BEUGNON	Jean BEUGNOT, Colette PERNOT ép. BEUGNON, Mme BEUGNON née BOURGEOIS	Monument penché et dangereux, pierre dégradée
12	Mme Louise Augustine HUPPÉ veuve LEMAIRE	Famille LEMAIRE	Non entretenue, mousse, pierre en dégradation
13-14	M Alfred VIGREUX	Amandine CHAIN née BARRE, Pauline VIGREUX née CHAIN, Albert VIGREUX, André LEFÈVRE, Madeleine LEFÈVRE née VIGREUX	Pierre cassée, mousse, dégradation soubassement
15	M Pierre VIGNON	Famille VIGNON	Pierre désolidarisée, monument non entretenu qui penche
16	M Florentin MERCIER	Adèle Julie LAMBERT née TOLLE, Léa MERCIER née LAMBERT	Non entretenu, mousse, monument penché, mauvais état
17	Mme Marie DIEUTEGARD	Marie DIEUTEGARD veuve BAUT	Monument dégradé, partiellement cassé, non entretenu
18	Mme PIERROT	Alexandre CRUCIFIX, Alexandre PIERROT, Marie LESIEUR	Monument penché, socle dégradé, non entretenu
21	M FOUQUET	Joseph MAGNIER	Pierre dégradée, socle fêlé, monument partiellement tombé
24	M Eugène THOMAS	Marthe Victoria PORCHÉ son épouse	Plante dominante au milieu de la tombe, monument penché

25	M Victor Aristide PORCHÉ	Victor PORCHÉ, Joséphine PORCHÉ née DEMARQUET son épouse	Non entretenu, pierre socle désolidarisé, monument penché
28	Mme Marie-Thérèse HAMAUX ép. LEFORT	Albert HANQUEZ, famille	Pierre socle désolidarisée, en partie cassée
29	M Edmond BOITTIAUX	Famille BOITTIAUX-NIONCELLE	Non entretenue, mousse, socle cassé et penché
30	M Georges SAUM	Georges SAUM, Hélène SAUM	Monument cassé, pas entretenu,
38	Mme Gabrielle DESGRANGES	Marie veuve GERARD, Louise SEIGNÉ	Dalle disjointe, affaissement, pas entretenu
39- 40	Mme PRANGÈRE	M Léon PRANGÈRE, Famille PRANGÈRE-LECOUVE	Socle dégradé, mousse, pas entretenu
41	M Roger CHARLES	Fernand CHARLES, Argentine CHARLES	Pas entretenu, pierre cassée
42	M l'Abbé COUNORT	M Henri HELEINE	Non entretenu, mousse
47	Mme Marie GUILLOT	Maurice GUILLOT	Monument tombé et cassé, socle désolidarisé, pas entretenu
48	Mme Marie FRAZZI	Jules FRAZZI	Pierre et socle cassés, pas entretenu
49	Mme BAILLOT	Félix RACOUR	Pierre déplacée et cassée, mousse
51	M Robert BOUTELLIER	Famille GALLERAND-BOUTELLIER Albert Aristide BOUTELLIER, Marie Florence Olympiade GRARE	Pas entretenu, recouvert de mousse
55	Mme Yvonne veuve MONTY née LOURDAUX	Lucienne Georgette MONTY, Yvonne MONTY née LOURDAUX, Marie MONTY	Monument cassé, dégradé

58-59	Melle Marie MAREAU	Famille MAREAU	Socle cassé, monument penché
98	M DROULOT	Famille DROULOT	Mousse, non entretenu
103	Inconnu	Sans nom	Socle dégradé, monument penché
120	Mme Aline veuve ENGEL	Angèle ROTTIER née HONGUET, Arthur ROTTIER	Non entretenu, socle autour cassé
128	M Jules AUGY	Christian AUGY, Eric AUGY	Non entretenu, socle dégradé
129	Inconnu	Sans nom	Non entretenu, socle dégradé
138	Mme Marguerite MARBODY Veuve GUIBERT	Famille GUIBERT-VIGRARE	Non entretenu
139	M Jean BEUGNON	Marie Denise Josèphe BOURGEOIS veuve BOUFFLERS	Monument tombé, pierre cassée, pas entretenu
141	M Léon GALLERAND	Honorine Marie Florine FLEURIER ép. GALLERAND Henri	Monument cassé, dégradé, pas entretien
142	M Jules AVÉ	Emile Arthur AVÉ, Amandine Louise SAINT LÉGER	Socle cassé, pierres disjointes
143	M Marcel Joseph BÉCHOUX	Suzanne BÉCHOUX, Antoine Joseph BÉCHOUX, Françoise Désirée Louise MERCERY	Socle cassé, pierres disjointes
150	Mme Yvonne CLAUDE	Robert CLAUDE	Pierre tombale tombée, dégradée, disjointe
153	Mme Alix SANTUNE	Henri SANTUNE	Dégradation trou, monument penché

155	M Serge BÉCHOUX	Marcel BÉCHOUX, Joséphine BÉCHOUX née LE FEUNTEUN	Mousse devant, pierre cassée
156	M Léon Victor CHARPENTIER	Berthe CHARPENTIER	Pas entretenu, monument cassé et penché
157	M Raphaël CHARPENTIER	Raphaël CHARPENTIER et sa famille	Complètement dégradé, monument cassé, trou
165	Mme Claude HUQUELEUX ép. CHARLEMAGNE	Marcelle CHARLEMAGNE veuve MONCHAUX	Socle cassé
166	RISPAL	Lucien RISPAL, Simone RISPAL	Mousse, pas entretenu
172	M Charles LEMAIRE	Charles LEMAIRE, Claude LEMAIRE	Pierre écroulée, monument cassé, mousse
194	M Théophile GRARE	Théophile GRARE, Berthe GRARE	Socle dégradé, non entretenu, mousse

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, le procès-verbal de constat d'abandon de concessions de ce jour sera publié sur le site internet de la commune. Il sera affiché à la Mairie et au cimetière trois fois pendant un mois, à quinze jours d'intervalle, soit :

- **Du 18 mai 2026 au 18 juin 2026**
- **Du 3 juillet 2026 au 3 août 2026**
- **Du 18 août 2026 au 18 septembre 2026**

Le délai de 1 an, fixé pour la reprise des concessions, commencera à courir à partir de la date d'expiration de l'affichage du procès-verbal de constat d'abandon, soit le **18 septembre 2026**.

Toutefois, tout acte d'entretien des concessions accompli à la suite de la présente procédure ou dans la période de 1 an suivant, sera constaté, et s'il est effectif, servira de point de départ à un nouveau délai de 1 an.

Dans chacun des cas précédents, le délai de 1 an expiré, si les concessions sont toujours en l'état d'abandon, un nouveau procès-verbal de constatation sera dressé et notifié par affichage ou courrier quand cela est possible, avec indication des mesures de reprise envisagées par la Loi.

Fait à MOURS le 18 mai 2026
Olivier LESUEUR, Le Maire de Mours


